



## **PROCÈS VERBAL**

### **POLE ARBITRAGE**

#### **VENDREDI 23 AOÛT 2024**

**Présents** : Benjamin HAUTIER (Responsable Pôle Arbitrage et secrétaire de séance), Aubin SOLER (Président CDA), Quentin BERTHELET (Vice Président en charge du Pôle Promotion de l'Arbitrage), Jonathan BLONDY (Président de District), Patrick BUFFIERE (Président de l'UNAF24), , José DA SILVA (Représentant des arbitres au Comité Directeur), Christelle BIBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Emeline NIERICHLO, Serge BATTOU, Didier BOUYNE, Victor DELACOUR, Dimitri DELERUE, Arnaldo DOS SANTOS, Pascal GRAULIERE et Serge VESSOT.

**Excusés** : Camille KHIAL et Tom-Elie MATHIEU (Raison professionnelle), Cyrille DELAFORGE, Mathieu DE MATOS (Représentant de la commission technique), Jérôme POTIER (Raison familiale).

**Invités** : Lucien ROBERT (CDSA), Thierry JACQUEMET (Famille des Délégués) et Théo LE DEVEHAT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de Cent euros (100€).*

#### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Benjamin HAUTIER ouvre brièvement la réunion en remerciant les membres présents en cette période estivale, synonyme de vacances pour beaucoup.

Il exprime tout de suite une pensée à l'égard de Christophe CHALVIDAN, dans les épreuves de santé très difficiles qu'il s'apprête à vivre. Le Pôle Arbitrage 24 lui apporte son total soutien.

#### **INTERVENTION DE JONATHAN BLONDY, PRÉSIDENT DU DISTRICT**

Jonathan BLONDY informe les membres de l'échange avec Benjamin HAUTIER au sujet de l'éventuelle désignation de délégués sur le premier tour de Coupe de France, et de la décision commune de ne pas en positionner, afin de ne pas stigmatiser un club plus qu'un autre, alors que la saison démarre à peine.

Le District a donc investi dans la caméra Véo, qui sera à disposition du Pôle Arbitrage, de la Commission Technique et des clubs via un planning de réservation et une convention de mise à disposition.



Il a été proposé aux clubs d'opter pour le prélèvement mensuel automatique des frais (arbitrage et discipline) afin d'étaler les sorties d'argent sur l'entièreté de la saison. L'un des objectifs est de ne pas revivre la situation de l'année passée avec des retards de paiement des arbitres et délégués allant jusqu'à huit semaines. Jonathan rappelle qu'il mettra un point d'honneur à ce que les frais soient réglés dans un délai acceptable, soit dans les quatre semaines suivant la rencontre.

Il félicite l'ensemble des officiels ayant joué le jeu en envoyant la copie de leur carte grise, demandée suite au contrôle URSSAF de la saison passée. Certains arbitres, non désignés ce week-end, n'ont pas encore fait le nécessaire et ne seront pas désignés par l'instance tant que cette formalité administrative ne sera pas réalisée.

Il souhaite de bons travaux au Pôle Arbitrage.

#### INFORMATIONS DIVERSES ET DOSSIERS ADMINISTRATIFS

##### Arrivées d'arbitres en Dordogne :

- Lucas MARLIER, arbitre R3 a souhaité revenir dans le giron départemental pour des raisons professionnelles. Il est affecté à la catégorie D1.
- Bastien DURAND, parti faire ses études à Clermont Ferrand est de retour en Dordogne. Ce dernier était arbitre D1 la saison passée dans le Puy de Dôme et sera donc affecté sur ce même niveau en Dordogne cette année.
- Jean Michel ROUX, a demandé pour des raisons médicales à devenir arbitre assistant spécifique. Il sera donc affecté en AA Groupe 2.
- Jean Marie DOMIERACKI a demandé à devenir arbitre assistant spécifique également. Il sera également dans le groupe AAG2.
- Mahdi MANAA, arbitre assistant évoluant régulièrement en R3 en Gironde a émis le souhait de muter en Dordogne. Par ailleurs, c'est un profil investi dans le Futsal puisqu'il officie en R1 et est réserviste fédéral dans cette catégorie. Après décision, le Pôle Arbitrage accède à la demande de l'arbitre. Benjamin HAUTIER prendra contact avec son homologue girondin, Maxime ROUMIER, afin de lui exposer la situation, avant demande officielle aux services de la LFNA.

##### Demandes d'années sabbatiques :

Plusieurs arbitres ont demandé une année sabbatique pour 2024/2025, à savoir Michel GUILLOIS

(CAMPAGNAC DAGLAN SL), Rui MARTINS PAIS (PERIGUEUX FOOT) et Serge RAYNAUD (ES BOULAZAC).



### **Groupe Délégués :**

Deux arrivées dans le groupe Délégués avec la candidature de Serge RIGAL, ancien arbitre, entérinée par le Comité Directeur du District, et celle de Jean Michel FICHERA, ancien délégué dans le Vaucluse, qui a souhaité reprendre du service cette saison.

### **Retours CRA :**

Dans le dernier PV de la CRA ont été validées les affectations suivantes concernant plusieurs arbitres périgourdins :

- Lou Ann TEILLOUT, candidate JAFFE
- Bastien FRISCIA, candidat JAF
- Anne Sophie TINDER, AAF2 Féminines
- Yasin BUYUKBEKTAS, JAR

Une réunion est programmée le lendemain à Puymoyen. Aubin SOLER représentera le Pôle Arbitrage 24. Plusieurs questions seront remontées, à savoir les dossiers médicaux en attente, la validation des observateurs régionaux (José DA SILVA et Arnaldo DOS SANTOS) ainsi que sur la tenue ou non d'un stage à destination des responsables de formation.

## **PRÉPARATION DE LA SOIRÉE DE RENTRÉE DES ARBITRES**

Cette soirée de rentrée, traditionnelle, se tiendra le vendredi 6 septembre à la Maison du Football de Marsac sur l'Isle. Le format reste le même que depuis quatre ans, avec un format concis, dynamique et visant à ne pas retenir les arbitres des heures, sur un week-end très chargé (stages de début de saison).

Les enjeux principaux de la soirée sont donc les suivants :

- Passation de témoin entre Jonathan et Benjamin de façon officielle concernant la responsabilité du Pôle Arbitrage
- Présentation du fonctionnement général et notamment des observations et de la formation
- Présentation de la Ligne Technique Départementale de l'Arbitrage (LTDA)
- Pas d'AG de l'UNAF cette saison puisqu'ils ont eu une AG électorale en juin dernier, mais une intervention, toujours importante de Patrick BUFFIERE au titre de l'association

Le pot de l'amitié sera offert par l'UNAF. Remerciements du Pôle Arbitrage au partenaire historique.



### PRÉPARATION DES STAGES DE DÉBUT DE SAISON

Le séminaire des arbitres D1/D2 et AA se déroulera le samedi 7 septembre. Le stage devant se dérouler à COULOUNIEIX CHAMIERS se déroulera finalement à CHATEAU L'ÉVEQUE. Cela permettra au club du COC CHAMIERS d'être plus serein dans l'organisation de son tournoi. Seront présents : Christelle BIBIE, Emeline NIERICHLO, Serge BATTOU, Victor DELACOUR et Benjamin HAUTIER.

Le stage D3 se tiendra le dimanche 8 septembre au club house du PERIGUEUX FOOT. Remerciements au club pour l'accueil dans ses locaux et à Rui Manuel MARTINS PAIS pour avoir contribué à cette possibilité. Seront présents : Nathalie LONGUEVILLE, Emeline NIERICHLO (partiellement), Victor DELACOUR, Aubin SOLER et Benjamin HAUTIER (partiellement).

Le stage des observateurs se déroulera également le dimanche 8 septembre, à NEUVIC SUR L'ISLE. Remerciements également à l'AS NEUVIC SAINT LEON pour l'accueil. Seront présents : Emeline NIERICHLO (partiellement), Quentin BERTHELET, Arnaldo DOS SANTOS et Benjamin HAUTIER (partiellement). L'observation de l'après-midi est abandonnée, n'ayant pas montré un grand intérêt pédagogique lors de la saison 2023/2024. Le programme de la matinée sera axé autour de la LTDA et de la cohérence des observations au regard de ce document incontournable de la politique arbitrale en Dordogne. Objectif : cohérence, uniformité et priorisation des axes majeurs au détriment de détails. Il est également souhaité que l'échange arbitre/observateur soit de plus en plus interactif et basé sur du questionnement plutôt que sur une méthode descendante.

Ultime stage de ce grand week-end, celui des délégués, qui se déroulera également le samedi 7 septembre, dans une des salles du District. Thierry JACQUEMET, délégué Fédéral, animera cette matinée. Au programme la charte du délégué, le déroulé du jour de match, la FMI, la rédaction du rapport ou encore les questions et l'échange avec les délégués départementaux. Benjamin HAUTIER passera sur cette manifestation, les délégués étant membres à part entière du Pôle.

### FORMATIONS – FUTSAL, FOOT ADAPTÉ, SOIRÉES D'ÉCHANGE CLUBS/ARBITRES

Le stage de formation des arbitres Futsal et des candidats doit être programmée. Cet événement se déroulera le dimanche 27 octobre au matin, idéalement à la Maison du Football de Marsac sur l'Isle. Elle sera assurée par Aubin SOLER. Mahdi MANAA sera invité à participer en binôme avec Aubin.

Les arbitres suivants ont candidaté : Armand ALIKAJ, Mattéo BRUNET, Achraf CHBIRA, Michael FOURTICQ-LAHITOLLE, Riad LATIQUI, Florian PAYEUR et Marie-France PIANEZZOLA.



Le stage de formation des arbitres Foot Adapté se déroulera le samedi 26 octobre au District, une journée dédiée au Foot Adapté étant organisée. Quentin BERTHELET et Dimitri DELERUE rentreront en contact avec Smaïn FEKIRINI pour prévoir l'organisation de cette formation. Noël NEBOUT, arbitre déjà expérimenté sur cette pratique y sera associé également.

Les arbitres suivants ont candidaté : Achraf CHBIRA, Ludovic CUBERTAFON, Dimitri DELERUE, Jean Marie DOMIERACKI, Michael FOURTICQ-LAHITOLLE, Riad LATIQUI, Noël NEBOUT et Marie France PIANEZZOLA

Les soirées d'échange se dérouleront donc à Champcevinel pour les D1/D2 le mercredi 18 septembre, et à Notre Dame de Sanilhac le mercredi 25 septembre pour les clubs D3/D4. Les membres seront sollicités par mail pour connaître les disponibilités de chacun.

#### PLAN DE FORMATION

Victor DELACOUR précise le plan de formation envisagé.

A Sarlat, trois formateurs sont disponibles et seront donc en autonomie, même si Victor souhaite que chaque vendredi de cours, il y ait deux secteurs de concernés. Quentin BERTHELET, José DA SILVA et Arnaldo DOS SANTOS caleront donc les dates d'ici à la mi septembre maximum.

Pour Saint Vincent de Connezac, Victor DELACOUR doit voir Jean Paul MAGNE ce samedi afin de réserver la salle pour le 18 octobre et le 29 novembre. Dimitri DELERUE et Serge BATTOU s'associeront à Victor sur ce secteur.

Les cours d'Agonac sont calés avec Nathalie LONGUEVILLE pour les 11 octobre et 22 novembre. La salle est réservée. Serge VESSOT viendra s'ajouter sur le site d'Agonac.

Pour Vergt, pas encore de formateur attiré, Aubin va contacter Jérôme POTIER et Cyrille DELAFOGE.

Le planning de formation finalisé sera envoyé à l'ensemble du Pôle Arbitrage.

Le premier cours reviendra sur les modifications aux lois du jeu. Les suivants se feront en fonction des retours des rapports d'observation pour définir des axes de travail prioritaires.



**POLE OBSERVATION**

**D3 Promotionnels :**

Vingt candidatures sont parvenues au Pôle Arbitrage suite à la consultation des arbitres, ce qui n'était jamais arrivé auparavant, démontrant la motivation et l'envie de progresser de cet effectif d'arbitres. L'ensemble des candidatures sont validées par les membres présents.

**Pôle Promotionnel :**

Des candidatures sont parvenues pour chacun des effectifs.

Au niveau des arbitres centraux, quatre candidatures sont parvenues. Benjamin HAUTIER présente chacun des candidats potentiels. Armand ALIKAJ, Raphaël COUTURE et Grégory MOREAU sont validés à l'unanimité. Mohamed ZGHAL a également candidaté. Une discussion s'engage autour du profil pédagogique de l'arbitre. Le Pôle Arbitrage procède à un vote, 11 voix contre, 5 abstentions.

Au niveau des arbitres assistants, Manon THIRANT souhaite candidater à nouveau cette saison. Son profil est pertinent, et elle est validée à l'unanimité. Mahdi MANAA en plus de rejoindre la Dordogne a souhaité intégrer le Pôle Promotionnel. Sur le profil de Mahdi, 4 abstentions et 12 voix pour. En effet, Mahdi n'est pas connu en Dordogne, mais il est rappelé que le Pôle Promotionnel est soumis à un code de conduite via circulaire, qui permet d'exclure un arbitre défaillant à tout moment. Le Pôle Arbitrage ne prend donc pas grand risque.

Concernant les Jeunes Arbitres, voici les profils retenus : Paul BAUW, Gabin DUROYON, Nathan DURU, Jules GOMEZ, Zahin JABRANE et Manon MERZEAU. Afin d'être en phase avec les exigences de la CRA, l'ensemble des jeunes devront subir une observation en U16R2 pour valider leur potentielle candidature. Il est proposé que le match filmé avec la Véo pour les jeunes le soit à cette occasion.

Un courrier électronique de réponse à chacun sera envoyé.

Les observations du Pôle Promotionnel seront assurées par Benjamin HAUTIER ou Jonathan BLONDY concernant les Centraux Séniors, par Ingrid NIERICHLO pour les assistants spécifiques et par Victor DELACOUR pour les Jeunes Arbitres. Quentin BERTHELET viendra en renfort suivant les besoins.



**Modification de la circulaire de début de saison :**

La circulaire de début de saison proposée en juillet doit être revue à la baisse. En effet, le nombre élevé de candidatures en D3P oblige le Pôle à revenir à deux observations au lieu des trois envisagées. La modification est modifiée à l'unanimité.

**Tirage au sort des poules d'observation :**

Afin de garantir un total hasard et une équité sportive garantie, un tirage au sort est effectué pour les poules D2 et D3, dont voici le résultat :

D2 Poule A – Armand ALIKAJ, Frédéric BELMON, Julien EHRISMANN, Jérôme GRANDCOIN, Luca LAVERGNE, Christian LEJUEZ, Florian PAYEUR, Fabrice PONS.

D2 Poule B – Stéphane CARRIER, Raphaël COUTURE, Ludovic CUBERTAFON, José DA SILVA, José DI PIERRO, Pascal GRAULIERE, Gaëtan RICARD, Bruno RONGIERAS, Mohamed ZGHAL.

D3P Poule A – Aliou BA, David BURROWS, Fabrice ENCARNACAO, Pascal GRAND, Fiorello HENNON, Kévin MENERET, Franck MEYO-TURPAUD, Noël NEBOUT, Kassi OUDANE, Denis ROBIDOU.

D3P Poule B – Zidini BACAR, Dylan BASTIEN, Olivier BECK, Cédric BESSON, Florent FAUVEL, Nicolas IMBERT, Vincent LADEUIL, Adrien MARCETEAU, Melvin PEUBRIER, Lucien ROBERT.

Les poules d'observation seront adressées à l'ensemble des arbitres.

**PRÉSENTATION DE LA LIGNE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

Quentin BERTHELET présente alors le projet de Ligne Technique Départementale de l'Arbitrage à l'ensemble des membres du Pôle Arbitrage, tel qu'il sera présenté aux arbitres le vendredi 6 septembre lors de la soirée de rentrée. Chaque bloc de compétence comporte des axes majeurs, modérés, intermédiaires ou mineurs en fonction des priorités du Pôle Arbitrage. Les observateurs seront bien entendus alertés sur les priorités techniques lors de leur stage, afin d'avoir une cohérence totale vis à vis de nos arbitres.

Les potentiels détectés devront obtenir quatre axes majeurs sur sept en point fort pour déclencher l'alerte auprès du Pôle Observations. Cela met donc fin à la note plancher, qui d'un observateur à l'autre pouvait paraître inatteignable, et n'est pas forcément en adéquation avec la notion de priorité des axes majeurs.



La LTDA est donc validée à l'unanimité.

#### **FONCTIONNEMENT DU POLE PROMOTION DE L'ARBITRAGE**

Afin de pouvoir faire fonctionner le Pôle, Quentin BERTHELET demande l'intégration de Théo LE DEVEHAT et de Bastien FRISCIA au sein du PPA. Il est voté pour à l'unanimité. Leur intégration sera soumise au Comité Directeur du District lundi 26 août.

Peu de changement dans le mode de fonctionnement qu'avait auparavant la CDPA. Cependant, chacun des membres aura sa mission.

Les désignations des binômes stagiaire/observateur sera du ressort de Dimitri DELERUE. Un groupe WhatsApp sera créé comprenant l'ensemble des accompagnateurs potentiels, afin que Dimitri y recueille les volontés suite à proposition des matchs. Tom Elie MATHIEU aura en charge d'animer le groupe d'échange entre stagiaires et d'obtenir un retour personnel de chacun d'entre eux après leurs rencontres du week-end. Bastien FRISCIA sera chargé de la validation des rapports d'accompagnement et de leur envoi aux arbitres. A l'aide d'une intelligence artificielle, la tâche devrait être grandement accélérée vis à vis de l'ancien fonctionnement. Enfin, Théo LE DEVEHAT aura en charge la communication, la promotion de l'arbitrage, en lien avec la Commission Communication du District. En effet, Noé RASPADO a proposé d'inclure une communication liée à l'arbitrage tous les quinze jours environ.

Les prochains chantiers du PPA seront donc :

- Les interventions clubs (possibilité de sonder les clubs sur leur volonté d'intervention)
- Mise en place du Label Arbitrage sur la saison 2025/2026
- Présence sur les rassemblements de fin de saison avec des actions un peu modernisées et attrayantes notamment vis à vis du jeune public

#### **AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY 2024/2025**

Le projet de règlement du challenge du Fair-Play pour 2024/2025 a été adressé pour lecture en amont de la réunion, avec comme modification majeure de proposer un challenge en D3 basé uniquement sur les sanctions administratives.

L'autre modification visait à supprimer le critère lié aux installations sportives, car elles sont rarement à la main des clubs, mais plus généralement des municipalités. A ce sujet, Arnaldo DOS SANTOS est sceptique vis à vis de la propreté des vestiaires, car cela est pour lui du ressort du club. En total accord avec cela,



Benjamin HAUTIER lui répond que les arbitres sont invités à tenir compte de la propreté des vestiaires dans la partie « Accueil » de la note. Patrick BUFFIERE et Jonathan BLONDY valide également l'idée.

Le Pôle Arbitrage émet donc un avis favorable sur le projet de règlement du challenge du Fair-Play.

Le sujet dévie alors sur le challenge de la saison précédente. Il est convenu que les remises des jeux de maillot se feront à l'occasion de la soirée de rentrée des clubs le lundi 9 septembre. Les trois clubs lauréats seront invités dans la limite de 5 licenciés par club.

#### **PAROLE A PATRICK BUFFIERE, PRÉSIDENT DE L'UNAF24**

Patrick BUFFIERE se réjouit du travail effectué depuis le 1<sup>er</sup> juillet par la nouvelle équipe en place au District, et espère que le travail de qualité perdurera, de même que pour le Pôle Arbitrage. Il se félicite notamment du fait que l'instance souhaite valoriser les bénévoles investis durant des années, de leur vivant, lors de la soirée du 9 septembre.

Il évoque sa présence sur les rassemblements de début de saison. S'il ne peut l'être, il sera représenté.

Concernant les sacs envisagés sur la saison précédente, l'UNAF24 n'a pas donné suite aux offres proposées par les fournisseurs car jugées insuffisantes en terme de rapport qualité prix.

Il se satisfait de voir la LTDA arriver avec une priorisation technique vraiment pertinente, et un assouplissement vis à vis d'intérêts mineurs.

#### **TOUR DE TABLE**

Thierry JACQUEMET remercie le Pôle Arbitrage pour l'invitation et annonce accepter la sollicitation du Pôle pour devenir référent des délégués. Son intégration sera donc soumise également au Comité Directeur du 26 août. Il évoque sa satisfaction devant tant de travail.

Pascal GRAULIERE se réjouit d'une LTDA claire et précise, et espère une cohérence de l'ensemble des observateurs vis à vis de ces attendus.

Didier BOUYNE interroge sur l'usage des oreillettes. Afin de suivre les directives de la CRA (voir Règlement Intérieur 2024/2025 de la CRA), il est rappelé l'interdiction de ce type de dispositif, sauf autorisation fédérale.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Victor DELACOUR informe qu'ils travaillent avec Didier BOUYNE à la passation de témoin au niveau des désignations jeunes et interroge sur les accès à Portail Bleu. Une demande officielle visant à créer les accès nécessaires sera faite par Benjamin HAUTIER auprès de Jonathan BLONDY.

Théo LE DEVEHAT remercie le Pôle Arbitrage 24 de la volonté d'intégration de jeunes éléments comme Bastien ou lui.

Aubin SOLER souhaite caler d'ores et déjà les tests physiques de fin de saison, visant à valider les effectifs 2025/2026, conformément à la circulaire de début de saison. Le test initial sera donc calé sur le week-end des 5 et 6 avril 2025 tandis que le rattrapage se déroulera le 17 ou le 18 mai 2025.

Il informe également qu'un droit à l'image devra être sollicité auprès des arbitres filmés par la caméra Véo, dans la mesure où les images pourraient être utilisées à des fins pédagogiques ou de promotion de l'arbitrage. Concernant les mineurs, il faudra une autorisation parentale.

Patrick BUFFIERE remercie les membres du Pôle Arbitrage pour leur adhésion à l'association.

Jonathan BLONDY remercie Quentin BERTHELET pour le travail d'informatisation du système avec l'intégration de dispositifs d'intelligence artificielle, qui simplifieront la tâche des bénévoles.

Il se réjouit de voir des jeunes intégrés au PA24, perpétuant ainsi la première vague d'intégration du mandat 2020/2024. Il remercie Thierry JACQUEMET pour sa volonté d'intégration au sein du Pôle. Enfin, il salue le travail de qualité effectué par l'ensemble de l'équipe depuis juillet et rappelle qu'il s'efforcera de soutenir le Pôle Arbitrage 24 dans ses projets.

Après trois heures d'un travail intense, la réunion s'achève par un moment de convivialité.

Le Responsable du Pôle Arbitrage,  
(Secrétaire de séance)

Le Président de CDA

Benjamin HAUTIER.

Aubin SOLER.



# DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



## POULES D'OBSERVATIONS SAISON 2024/2025

### DÉPARTEMENTAL 1 (14)

BESSON, DUMONT, DURAND, ETCHART, FAYARD, GONTHIER, KHALDI, MAFFIOLETTI,  
MARLIER, MENARD, MORTASSAGNE, MOREAU, SABATIER, SOLER.

Observateurs : HAUTIER, BATTOU et CLOFF.

### DÉPARTEMENTAL 2 (17)

Poule 1 – ALIKAJ, BELMON, EHRISMANN, GRANDCOIN, LAVERGNE, LEJUEZ, PAYEUR, PONS.

Poule 2 – CARRIER, COUTURE, CUBERTAFON, DA SILVA, DI PIERRO, GRAULIERE, RICARD, RONGIERAS, ZGHAL.

Observateurs :

Poule 1 – DOS SANTOS, BATTOU, VERNET.

Poule 2 – BERTHELET, RHODDE, VESSOT.

### DÉPARTEMENTAL 3 PROMOTIONNELS (20)

Poule 1 – BA, BURROWS, ENCARNACAO, GRAND, HENNON, MENERET,  
MEYO-TURPAUD, NEBOUT, OUDANE, ROBIDOU.

Poule 2 – BACAR, BASTIEN, BECK, BESSON, FAUVEL, IMBERT, LADEUIL, MARCETEAU, PEUBRIER, ROBERT .

Observateurs :

Poule 1 – MARTINS PAIS, RHODDE.

Poule 2 – MARTINS PAIS, VERNET.

### DEPARTEMENTAL 3 NON PROMOTIONNELS

L'ensemble des arbitres D3 n'ayant pas candidaté.

Observateurs : BOCQUIER, DA SILVA J et SOLER (Priorité) + les autres observateurs + tous les arbitres régionaux.

### ARBITRES ASSISTANTS

AAG1 (7) : BOUYNE, LABROUSSE, MANAA, PRADELOU, TASSIC, THIRANT, TIGOULET.

AAG2 (9) : DAVID, DELAGE, DOMIERACKI, DOYEN, FOUCHET, PEYROU, ROCHE, ROUX, VIGNERON.

Observateurs :

AAG1 : BLONDY + une observation par un observateur central.

AAG2 : BATTOU + une observation par un observateur central.



## CIRCULAIRE DE DÉBUT DE SAISON RELATIVE À L'ORGANISATION DES OBSERVATIONS SAISON 2024/2025

DÉPARTEMENTAL 1			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, accompagnement obligatoire et investissement auprès de la CDA 2 points)
<b>TOTAL</b>		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

### Détail des modalités:

Le test TAISA est obligatoire pour pouvoir prétendre officier en D1 sous la forme suivante :

30 répétitions de 64m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes.

Afin de valider leur maintien éventuelle en fin de saison, les arbitres devront valider le test physique de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2025, sauf justificatif médical dûment fourni. Test initial : 05 ou 06 avril 2025 / Test de rattrapage : 17 ou 18 mai 2025.

Accompagnement obligatoire d'un arbitre stagiaire : Le non-respect de cet accompagnement vaudra rétrogradation en fin de saison et non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 1, sans repêchage.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

Note terrain sur 90                      2- Note terrain du référent de la catégorie                      3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.



DÉPARTEMENTAL 2			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	3	90	3 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence aux stages 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, accompagnement obligatoire et investissement auprès de la CDA 2 points)
Bonus	/	4	Le test physique des D1 sera également proposé aux D2 et des points bonus au classement seront attribués en fonction du nombre de répétitions validées, comme suit : 30 répétitions – 4 points / 26 à 29 répétitions – 3 points 20 à 25 répétitions – 2 points / Moins de 20 répétitions – 1 point
<b>TOTAL</b>		<b>110</b>	Les totaux additionnés sans coefficient, compris le bonus La note sur 110 est ramenée sur 20.

#### Détail des modalités:

Le test TAISA sera obligatoire pour pouvoir prétendre à une promotion en D1 sous la même forme que les arbitres D1:

30 répétitions de 64m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes.

Afin de valider leur accession éventuelle en fin de saison, les arbitres devront valider le test physique de la saison 2025/2026 avant le 30 juin 2025, sauf justificatif médical dûment fourni.

Test initial : 05 ou 06 avril 2025 / Test de rattrapage : 17 ou 18 mai 2025.

Accompagnement obligatoire d'un arbitre stagiaire: Le non-respect de cet accompagnement vaudra rétrogradation en fin de saison et non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 2, sans repêchage.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90                      2- Note terrain du référent de la catégorie                      3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.



DÉPARTEMENTAL 3 PROMOTIONNELS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2	90	2 observations effectuées par les mêmes observateurs.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence aux stages 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
<b>TOTAL</b>		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

### Détail des modalités:

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.

Les arbitres D3 Promotionnels, qui ne monteront pas en fin de saison, et qui souhaiteraient candidater à nouveau au titre d'arbitre promotionnel en 2025/2026 devront obligatoirement avoir été présents à l'examen théorique de fin de saison.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90
- 2- Note terrain du référent de la catégorie
- 3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

Dans le cas où un arbitre ayant déjà effectué deux observations gèlerait sa saison, la troisième note serait calculée par la moyenne des deux premières notes.



DÉPARTEMENTAL 3 NON PROMOTIONNELS			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	1	90	1 observation de validation des acquis effectuée par un observateur ou un arbitre régional.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
<b>TOTAL</b>		110	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

#### Détail des modalités:

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut d'« Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90                      2- Note terrain du référent de la catégorie                      3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.



			ARBITRES ASSISTANTS
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2	90	2 observations effectuées par un observateur spécifique et un observateur central.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
<b>TOTAL</b>		<b>110</b>	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

#### Détail des modalités:

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur démontrant que l'arbitre travaillait dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra non désignation à partir des ¼ de finale de coupe.

Groupe AAG1: Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir dans le groupe AAG1, sans repêchage.

Groupe AAG2: Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée dans le groupe AAG1.

En cas d'égalité au classement final, les arbitres seront départagées dans l'ordre de priorité suivant:

- 1- Note terrain sur 90                      2- Note terrain du référent de la catégorie                      3 – Note théorique

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.



JEUNES ARBITRES DISTRICT			
Critère	Nombre	Points attribués	Modalités
Terrain	2*	90	2 observations effectuées par des observateurs différents.
Théorie	1	10	Examen théorique pouvant être composé d'un QCM, d'un questionnaire ouvert, d'un questionnaire vidéo et de la rédaction d'un rapport de discipline. La description exacte sera diffusée début 2025 par circulaire.
Règlement Intérieur	/	10	Présence aux cours (4 points), Note CDA pour le sérieux général et l'implication (6 points – Présence au stage 2 points, Présence au rassemblement de début de saison 2 points, investissement auprès de la CDA 2 points)
<b>TOTAL</b>		<b>110</b>	Les totaux additionnés sans coefficient. La note sur 110 est ramenée sur 20.

### Détail des modalités:

Le test TAISA est organisé pour les JAD sous la forme suivante: 30 répétitions de 60m en 15 secondes avec récupération de 20 secondes. Tout arbitre JAD n'ayant pas réussi le TAISA proposé lors du stage des JAD ne pourra prétendre à une candidature à la Ligue.

Présence au rassemblement de début de saison: Seules les absences suivantes feront foi pour prétendre au statut « d'Excusé » - Arrêt de travail ou certificat médical, attestation employeur ou scolaire démontrant que l'arbitre travaillait ou était en structure scolaire dans le créneau horaire de la réunion. Tout autre justificatif sera laissé à l'appréciation de la CDA. L'absence à ce rassemblement vaudra impossibilité de prétendre à une finale de coupe au centre en fin de saison.

La présence au stage de la catégorie sera obligatoire pour pouvoir prétendre à une désignation à partir des 1/2 finales de coupe Jeunes.

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une candidature régionale en fin de saison, sans repêchage.

Si pour des raisons de contexte politique ou sanitaire, le nombre d'observations devait être revu à la baisse, le nombre de points attribués au terrain resterait de 90 points.

\* Devant le besoin de formation des JAD, la CDA décide que deux observations sera la norme. En revanche, il ne sera pas exclu de pouvoir en effectuer davantage si des éléments nécessitent un suivi plus poussé.

# PLANNING ANNUEL POLE ARBITRAGE

Août 2024		Septembre 2024		Octobre 2024		Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025	
1 Je		1 Di		1 Ma		1 Ve		1 Di		1 Me	
2 Ve		2 Lu		2 Me		2 Sa		2 Lu		2 Je	
3 Sa		3 Ma		3 Je		3 Di		3 Ma		3 Ve	
4 Di		4 Me		4 Ve	FORMATION ARBITRES CAPACITAIRES Maison du Football – Marsac sur l'Isle	4 Lu		4 Me		4 Sa	
5 Lu		5 Je		5 Sa	EXAMEN POST FIA	5 Ma		5 Je		5 Di	
6 Ma		6 Ve	SOIRÉE DE RENTRÉE DES ARBITRES Maison du Football – Marsac sur l'Isle	6 Di		6 Me		6 Ve		6 Lu	
7 Me		7 Sa	SÉMINAIRE D1/D2/AA Château l'Evêque	7 Lu	REUNION RENTRÉE DES DÉLÉGUÉS Maison du Football Marsac sur l'Isle	7 Je		7 Sa	RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE	7 Ma	
8 Je		8 Di	STAGE OBSERVATEURS Neuvic sur l'Isle	8 Ma	STAGE D3 Club House Périgueux Foot	8 Ve		8 Di		8 Me	
9 Ve		9 Lu		9 Me		9 Sa	RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE	9 Lu		9 Je	
10 Sa		10 Ma		10 Je		10 Di		10 Ma		10 Ve	
11 Di		11 Me		11 Ve	COURS DÉCENTRALISÉ	11 Lu		11 Me		11 Sa	
12 Lu		12 Je		12 Sa		12 Ma		12 Je		12 Di	POLE PROMOTIONNEL Lieu à définir
13 Ma		13 Ve	FORMATION DÉLÉGUÉS BÉNEVOLES Maison du Football – Marsac sur l'Isle	13 Di		13 Me		13 Ve	FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE	13 Lu	
14 Me		14 Sa		14 Lu		14 Je		14 Sa		14 Ma	
15 Je		15 Di		15 Ma		15 Ve		15 Di		15 Me	
16 Ve		16 Lu		16 Me		16 Sa		16 Lu		16 Je	
17 Sa		17 Ma		17 Je		17 Di		17 Ma		17 Ve	
18 Di		18 Me	RENCONTRE CLUBS D1/D2/ARBITRES Salle des Fêtes – Champcevinel	18 Ve	COURS DÉCENTRALISÉ	18 Lu		18 Me		18 Sa	
19 Lu		19 Je		19 Sa	RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE	19 Ma		19 Je		19 Di	
20 Ma		20 Ve	RÉUNION CDSA	20 Di		20 Me		20 Ve	REUNION POLE ARBITRAGE + REPAS NOEL PA24	20 Lu	
21 Me		21 Sa		21 Lu		21 Je		21 Sa	EXAMEN POST FIA	21 Ma	
22 Je		22 Di		22 Ma		22 Ve	COURS DÉCENTRALISÉ	22 Di		22 Me	
23 Ve	REUNION POLE ARBITRAGE	23 Lu		23 Me		23 Sa		23 Lu		23 Je	
24 Sa		24 Ma		24 Je		24 Di		24 Ma		24 Ve	FORMATION ARBITRES CAPACITAIRES Maison du Football – Marsac sur l'Isle
25 Di		25 Me	RENCONTRE CLUBS D3/D4/ARBITRES Stade de la Pierre Grise – Sanilhac	25 Ve		25 Lu	REUNION POLE ARBITRAGE	25 Me		25 Sa	
26 Lu		26 Je		26 Sa	FORMATION ASSISTANTS BÉNEVOLES Maison du Football – Marsac sur l'Isle	26 Ma	FORMATION ARBITRES FOOT ADAPTE Maison du Football – Marsac sur l'Isle	26 Je		26 Di	
27 Ma		27 Ve	FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE	27 Di	FORMATION ARBITRES FUTSAL Maison du Football – Marsac sur l'Isle	27 Me		27 Ve		27 Lu	
28 Me		28 Sa		28 Lu		28 Je		28 Sa		28 Ma	
29 Je		29 Di		29 Ma		29 Ve	COURS DÉCENTRALISÉ	29 Di		29 Me	
30 Ve		30 Lu		30 Me		30 Sa		30 Lu		30 Je	
31 Sa		31 Je		31 Me		31 Ma		31 Ma		31 Ve	
Février 2025		Mars 2025		Avril 2025		Mai 2025		Juin 2025		Juillet 2025	
1 Sa		1 Sa	EXAMEN POST FIA	1 Ma		1 Je	JOURNÉE CORRECTION	1 Di		1 Ma	
2 Di		2 Di		2 Me		2 Ve		2 Lu		2 Me	
3 Lu		3 Lu		3 Je		3 Sa		3 Ma		3 Je	
4 Ma		4 Ma		4 Ve		4 Di		4 Me		4 Ve	
5 Me		5 Me		5 Sa	TESTS PHYSIQUES FIN DE SAISON	5 Lu		5 Je		5 Sa	
6 Je		6 Je		6 Di		6 Ma		6 Ve		6 Di	
7 Ve		7 Ve	COURS DÉCENTRALISÉ	7 Lu	RÉUNION CDSA	7 Me		7 Sa	FÊTE DU FOOTBALL Finales de coupes Jeunes et Séniors Masculins et Féminins	7 Lu	
8 Sa	STAGE JEUNES STAGIAIRES / FÉMININES Maison du Football – Marsac sur l'Isle	8 Sa		8 Ma		8 Je	JOURNÉE CORRECTION	8 Di		8 Ma	
9 Di		9 Di		9 Me		9 Ve		9 Lu		9 Me	
10 Lu		10 Lu		10 Je		10 Sa		10 Ma		10 Je	
11 Ma		11 Ma		11 Ve		11 Di		11 Me		11 Ve	
12 Me		12 Me		12 Sa		12 Lu		12 Je		12 Sa	
13 Je		13 Je		13 Di	EXAMEN FIN DE SAISON Maison du Football – Marsac sur l'Isle	13 Ma		13 Ve	RÉUNION CDSA	13 Di	
14 Ve		14 Ve		14 Lu		14 Me		14 Sa		14 Lu	
15 Sa	REUNION POLE ARBITRAGE	15 Sa	POLE PROMOTIONNEL Lieu à définir	15 Ma		15 Je		15 Di		15 Ma	
16 Di		16 Di		16 Me		16 Ve		16 Lu		16 Me	
17 Lu		17 Lu		17 Je		17 Sa	RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES FIN DE SAISON	17 Ma		17 Je	
18 Ma		18 Ma		18 Ve		18 Di		18 Me		18 Ve	
19 Me		19 Me		19 Sa		19 Lu		19 Je		19 Sa	
20 Je		20 Je		20 Di		20 Ma		20 Ve		20 Di	
21 Ve		21 Ve		21 Lu		21 Me		21 Sa		21 Lu	
22 Sa	FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE	22 Sa		22 Ma		22 Je		22 Di		22 Ma	
23 Di		23 Di		23 Me		23 Ve	REUNION POLE ARBITRAGE	23 Lu		23 Me	
24 Lu		24 Lu		24 Je		24 Sa		24 Ma		24 Je	
25 Ma		25 Ma		25 Ve		25 Di		25 Me		25 Ve	
26 Me		26 Me		26 Sa		26 Lu	PUBLICATION DES CLASSEMENTS	26 Je		26 Sa	
27 Je		27 Je		27 Di	RATTRAPAGE EXAMEN FIN DE SAISON Maison du Football – Marsac sur l'Isle	27 Ma		27 Ve		27 Di	
28 Ve	COURS DÉCENTRALISÉ	28 Ve	COURS CENTRALISÉ Maison du Football – Marsac sur l'Isle	28 Lu		28 Me		28 Sa		28 Lu	
		29 Sa	REUNION POLE ARBITRAGE	29 Ma		29 Je		29 Di		29 Ma	
		30 Di		30 Me		30 Ve		30 Lu		30 Me	
		31 Lu		31 Me		31 Sa		31 Ma		31 Ve	